

MARQUE DE PRODUITS OU DE SERVICES

ÉTAT DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

CODE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - LIVRE VII

Art. L. 712-1. - La propriété de la marque s'acquiert par l'enregistrement. La marque peut être acquise en copropriété. L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Art. L. 714-7. - Toute transmission ou modification des droits attachés à une marque doit, pour être opposable aux tiers, être inscrite au Registre national des marques.

Art. R. 714-2 - Le Registre national des marques est tenu par l'Institut national de la propriété industrielle. Y figurent, pour chaque marque :

1° L'identification du demandeur et les références du dépôt, ainsi que les actes ultérieurs en affectant l'existence ou la portée et, s'il s'agit d'une marque collective ou d'une marque de

garantie, le règlement déterminant les conditions auxquelles est subordonné l'usage de la marque ;

2° Les actes modifiant la propriété de la marque ou la jouissance des droits qui lui sont attachés ; en cas de revendication de propriété, l'assignation correspondante ;

3° Le cas échéant, l'identification, le changement ou la radiation du mandataire ;

4° Les changements de nom, de forme juridique ou d'adresse ainsi que les rectifications d'erreurs matérielles affectant les inscriptions.

Aucune inscription n'est portée au registre tant que le dépôt n'est pas publié dans les conditions prévues à l'article R. 712-8.

Art. R. 714-8 - Toute inscription portée au Registre national des marques fait l'objet d'une mention au Bulletin officiel de la propriété industrielle.

TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT OBTENIR DE L'INSTITUT :

1° Un certificat d'identité comprenant le modèle de la marque, les indications relatives au dépôt et à l'enregistrement et, s'il y a lieu, les limitations à la liste des produits ou services résultant d'un retrait, d'une division

ou d'une décision ;

2° Une reproduction des inscriptions portées au Registre national des marques ;

3° Un certificat constatant qu'il n'existe pas d'inscription.

MARQUE DE PRODUITS OU DE SERVICES

ÉTAT DES INSCRIPTIONS AU REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie qu'il résulte du Registre national des marques que :

La demande d'enregistrement n°, _____
dont l'instruction est en cours

La marque enregistrée sous le n° **01 3 100 216** _____

La partie française de la marque internationale n° _____

n'a fait l'objet d'aucune inscription

a fait l'objet de(s) l'inscription(s) dont une reproduction est ci-annexée

(3 - trois inscription(s)).



Fait à Lille, le 26 / 07 / 2022

Pour le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle
La Directrice du Département des Données

Anne DUFOUR



26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI DIRECT

N° Indigo 0 825 83 85 87
0,15 € TTC/mn

BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



Code de la propriété intellectuelle - Livres V, VI et VII

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL D'UNE RECTIFICATION

page 1/2

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

RN 53 W/070803

Inscription



Numero

408449

Date

28/02/2005

INPI

REGISTRE NATIONAL DES MARQUES

No Operation



0

1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Cabinet LOYER
78, Avenue Raymond Poincaré

75116 PARIS

N° D'ORDRE

Vos références pour ce dossier *(facultatif)*

AB/JB M040123

2 DEMANDEUR

(partie à l'acte demandant l'inscription)

S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»

Nom ou dénomination sociale

M.I S.A

Prénoms

Forme juridique

Société par Actions Simplifiée

N° SIREN

3 8 9 0 0 2 7 6 7

Adresse

Rue

55-57 Avenue de Colmar

Code postal et ville

9 2 5 0 0 RUEIL MALMAISON

Pays

FRANCE

N° de téléphone *(facultatif)*

N° de télécopie *(facultatif)*

Adresse électronique *(facultatif)*

3 PIÈCES À RECTIFIER

Pièce(s) du dépôt

Acte inscrit au registre

Date d'inscription

Numéro d'inscription :

Déclaration de renouvellement d'une marque

Numéro du renouvellement :

4 NATURE DE LA RECTIFICATION À INSCRIRE

Changement de nom ou de dénomination

Changement de forme juridique

Changement d'adresse

Correction d'erreur matérielle

**BREVETS, CCP, TPS
QUESTIONS, DESSINS ET MODÈLES**

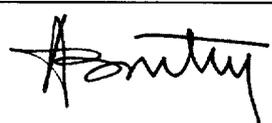
Inscription 
 Numero 408449
 Date 28/02/2005
 INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES
 No Operation  0

DE D'INSCRIPTION D'UNE RECTIFICATION

page 2/2

N° D'ORDRE

RN 53 W/070803

Vos références pour ce dossier <i>(facultatif)</i>		AB/JB M040123
5 ENONCÉ DE LA RECTIFICATION		
Remplacer : Société Anonyme 212, Avenue Paul Doumer 92500 RUEIL MALMAISON		
Par : Société par Actions Simplifiée 55-57 Avenue de Colmar 92500 RUEIL MALMAISON		
6 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION	Indiquez le ou les titres concerné(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et «Dessins et Modèles» Nombre d'annexes jointes :	
7 PIÈCES PRODUITES		
Dans tous les cas	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent <i>(sauf CPI)</i>	
Pour les corrections d'erreur matérielle	<input type="checkbox"/> Justification de la redevance prescrite	
Autres pièces	<input type="checkbox"/>	
Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes		
8 MANDATAIRE		
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		Cabinet LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	78, Avenue Raymond Poincaré
	Code postal et ville	[7 5 1 1 6] PARIS
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036 



26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI DIRECT

N° Indigo 0 825 83 85 87

BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



Code de la propriété intellectuelle - Livres V, VI et VII

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL D'UNE RECTIFICATION

page 1/2

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

FN 53 W (07/03)

005084

DATE D'INSCRIPTION

Inscription

Numero

Date

INPI

No Operation



07/02/2006

REGISTRE NATIONAL DES MARQUES



1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

Cabinet LOYER
161, rue de Courcelles
75017 PARIS

Vos références pour ce dossier <i>(facultatif)</i>		AB/JB M040123
2 DEMANDEUR <i>(partie à l'acte demandant l'inscription)</i>		<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES
Prénoms		
Forme juridique		Société par Actions Simplifiée
N° SIREN		3 8 9 0 0 2 7 6 7
Adresse	Rue	55-57 Avenue de Colmar
	Code postal et ville	9 2 5 0 0 RUEIL MALMAISON
	Pays	FRANCE
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
3 PIÈCES À RECTIFIER		
Pièce(s) du dépôt	<input checked="" type="checkbox"/>	
Acte inscrit au registre	<input type="checkbox"/>	Date d'inscription : _____ Numéro d'inscription : _____
Déclaration de renouvellement d'une marque	<input type="checkbox"/>	Numéro du renouvellement : _____
4 NATURE DE LA RECTIFICATION À INSCRIRE		
Changement de nom ou de dénomination	<input checked="" type="checkbox"/>	
Changement de forme juridique	<input type="checkbox"/>	
Changement d'adresse	<input type="checkbox"/>	
Correction d'erreur matérielle	<input type="checkbox"/>	

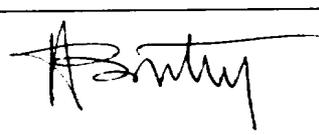
Réservé à l'INPI

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE RECTIFICATION

page 2/2

Inscription
Numero 427964
Date 07/02/2006
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES
No Operation

BN 55 W 070 R 3

Vos références pour ce dossier (facultatif)		AB/JB M040123
5 ENONCÉ DE LA RECTIFICATION		
Remplacer : M.I.S.A		
Par : GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES		
6 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION	Indiquez le ou les titres concerné(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et «Dessins et Modèles»	
	Nombre d'annexes jointes :	
7 PIÈCES PRODUITES		
Dans tous les cas	<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent (sauf CPI)	
Pour les corrections d'erreur matérielle	<input type="checkbox"/> Justification de la redevance prescrite	
Autres pièces	<input type="checkbox"/>	
Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes		
8 MANDATAIRE		
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		Cabinet LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	161, rue de Courcelles
	Code postal et ville	75017 PARIS
N° de téléphone (facultatif)		
N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)		
9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036 



26 bis, rue de Saint Pétersbourg - 75800 Paris Cedex 08

Pour vous informer : INPI DIRECT

N° Indigo 0 825 83 85 87
0,15 € TTC/mm

BREVETS D'INVENTION, CCP, TPS MARQUES, DESSINS ET MODÈLES



Code de la propriété intellectuelle - Livres V, VI et VII

DEMANDE D'INSCRIPTION AU REGISTRE NATIONAL D'UN ACTE AFFECTANT LA PROPRIÉTÉ OU LA JOUISSANCE D'UN DÉPÔT

page 1/2

Cet imprimé est à remplir lisiblement à l'encre noire

RN 41 © W/030603

Réservé à l'INPI

Inscription
Numero 499344
Date 09/06/2009
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES
No Operation



1 NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE À QUI LA CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE

BREMA-LOYER
161, rue de Courcelles

75017 PARIS

N° D'ORDRE

Vos références pour ce dossier (facultatif)		AB/JB G 08-1016
2 DEMANDEUR (partie à l'acte demandant l'inscription)		<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres demandeurs, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON
Prénoms		
Forme juridique		Société en nom collectif
N° SIREN		4 9 4 4 9 2 2 1 8
Adresse	Rue	Avenue de la Mer
	Code postal et ville	3 4 4 7 0 PEROLS
	Pays	FRANCE
N° de téléphone (facultatif)		
N° de télécopie (facultatif)		
Adresse électronique (facultatif)		
3 AUTRE PARTIE À L'ACTE		<input type="checkbox"/> S'il y a d'autres parties à l'acte, cochez la case et utilisez l'imprimé «Suite»
Nom ou dénomination sociale		GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES
Prénoms		
Forme juridique		Société par actions simplifiée
N° SIREN		3 8 9 0 0 2 7 6 7
Adresse	Rue	55-57 Avenue de Colmar
	Code postal et ville	9 2 5 0 0 RUEIL MALMAISON
	Pays	FRANCE
4 NATURE DE L'OPÉRATION CONSTATÉE PAR L'ACTE À INSCRIRE		Cochez la case si cette demande d'inscription est déposée simultanément à :
		<input type="checkbox"/> une déclaration de renouvellement de marque
		<input type="checkbox"/> un recours en restauration ou une demande de relevé de déchéance
Transmission totale de propriété		<input type="checkbox"/>
Transmission partielle de propriété		<input type="checkbox"/>
Concession de licence		<input checked="" type="checkbox"/>
Résiliation de licence		<input type="checkbox"/>
Constitution d'un droit de gage		<input type="checkbox"/>
Radiation d'un droit de gage		<input type="checkbox"/>
Saisie		<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser)		<input type="checkbox"/>

Réservé à l'INPI

Inscription
Numero  499344
Date 09/06/2009
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES
No Operation  0

N° D'ORDRE

RN 41 @ W/030603

Vos références pour ce dossier <i>(facultatif)</i>		AB/JB G 08-1016
5 TITRE(S) CONCERNÉ(S) PAR LA DEMANDE D'INSCRIPTION		Indiquez le ou les titre(s) sur les annexes «Brevet», «Marques», et Dessins Modèles» Nombre d'annexes jointes :
6 NATURE DE L'ACTE		
Acte authentique	<input type="checkbox"/> Exemple : acte notarié, jugement.	
Acte sous seing privé	<input checked="" type="checkbox"/> Exemple : contrat	
Autre(s) actes(s)	<input type="checkbox"/> En cas de mutation par décès ou d'impossibilité matérielle, dûment justifiée, de produire une copie ou un extrait de l'acte	
7 PIÈCES PRODUITES		
		<input checked="" type="checkbox"/> Copie ou extrait de l'acte constatant la modification de la propriété ou de la jouissance
		<input type="checkbox"/> En cas de demande de restitution de l'original, copie de l'acte ou de l'extrait à inscrire
		<input type="checkbox"/> Le cas échéant, justification de l'impossibilité matérielle de produire une copie de l'acte dont résulte l'opération
		<input type="checkbox"/> S'il y a lieu, le pouvoir du mandataire ou copie du pouvoir permanent <i>(sauf CPI)</i>
		<input type="checkbox"/> Autre(s) pièce(s) <i>(précisez lesquelles)</i> :
Si vous avez utilisé l'imprimé «Suite» indiquez le nombre de pages jointes		
8 MANDATAIRE		<input type="checkbox"/> Cochez la case si vous êtes également le destinataire des correspondances afférentes à l'enregistrement ou à la délivrance et au maintien en vigueur du (des) titre(s) concerné(s)
Nom		
Prénom		
Cabinet ou Société		BREMA-LOYER
N° de pouvoir permanent		
Adresse	Rue	161, rue de Courcelles
	Code postal et ville	75 017 PARIS
N° de téléphone <i>(facultatif)</i>		
N° de télécopie <i>(facultatif)</i>		
Adresse électronique <i>(facultatif)</i>		
9 SIGNATURE DU DEMANDEUR OU DU MANDATAIRE (Nom et qualité du signataire)		Antoine BOUTIN CPI N° 92-1036 

Inscription 
Numero 499344
Date 09/06/2009
INPI REGISTRE NATIONAL DES MARQUES
No Operation 

CONTRAT DE LICENCE DE MARQUE

ENTRE LES SOUSSIGNEES:

La Société GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES

Société par Actions Simplifiée au capital de 16.394.928 EUR., dont le siège social est à RUEIL MALMAISON (92500) – 55/57 avenue de Colmar, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 389 002 767, représentée par Monsieur Roland GERMAIN, Président,

ci-après désignée "GEOXIA M.I",

D'une part,

ET

La Société GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Société en Nom Collectif au capital de 1.600 EUR., dont le siège social est à PEROLS (34470) – Avenue de la Mer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MONTPELLIER sous le numéro 494 492 218, représentée par Monsieur Henry-Claude FOULQUIER, Gérant,

ci-après désignée "GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON",

D'autre part,

ci-après désignées ensemble « Les Parties ». Les Parties appartiennent toutes deux au Groupe GEOXIA.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT:

- 1) GEOXIA M.I déclare être seule titulaire et propriétaire des marques françaises, "MAISON FAMILIALE", "MAISON CATHERINE MAMET", "MAISON CASTOR", "PHENIX", "MAISON PHENIX", dont les coordonnées administratives figurent à l'annexe des présentes.
- 2) GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON a pour activité principale « l'étude, la réalisation par tous moyens techniques et la vente sous toutes ses formes de maisons individuelles ou autres bâtiments, l'exécution de tous travaux, aménagement et fabrication s'y rapportant. »



- 3) Dans le cadre de son activité, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON utilise et exploite, depuis le 31 janvier 2007 avec le consentement de GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES, les marques "MAISON FAMILIALE", "MAISON CATHERINE MAMET", "MAISON CASTOR", "PHENIX", "MAISON PHENIX " tant à titre de dénomination sociale, de nom commercial, d'enseigne que de marque.
- 4) GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'est donc déclarée intéressée par une licence d'exploitation des marques désignées à l'annexe des présentes. GEOXIA M.I ayant donné son accord, les parties se sont donc rapprochées et sont convenues du présent contrat.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU DE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

GEOXIA M.I concède par les présentes à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON qui accepte, une licence non exclusive d'exploitation, pour la France métropolitaine, des marques françaises "MAISON FAMILIALE", "MAISON CATHERINE MAMET", "MAISON CASTOR", "PHENIX", "MAISON PHENIX " mentionnés en annexe pour les services de "construction dans le domaine de la maison individuelle" relevant des classes, telles que visées à ladite annexe .

Les marques et les logos définis ci-dessus seront ci-après désignés "*les Marques*".

Cette licence non exclusive comporte pour GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON le droit d'utiliser, de reproduire, d'apposer et d'exploiter les Marques dans le domaine de la construction de maisons individuelles.

Elle comporte également le droit d'utiliser et d'exploiter les marques à titre d'enseigne, étant entendu que cette utilisation ne pourra, en aucun cas, conférer à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON un droit de propriété de quelque nature qu'il soit sur lesdites marques.

L'objet de la licence de marque pourra être révisé ou étendu d'un commun accord entre les parties, par voie d'avenant.

ARTICLE 2 - GARANTIE

GEOXIA M.I ne garantit à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON que la seule existence matérielle du dépôt ou de l'enregistrement des Marques. En conséquence, la présente licence est consentie et acceptée aux seuls risques et périls de GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON qui reconnaît avoir reçu de GEOXIA M.I les copies du certificat

d'enregistrement ou du bordereau de demande d'enregistrement et du certificat de renouvellement des Marques.

GEOXIA M.I adressera à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON une copie du certificat correspondant dès délivrance, pour les Marques en cours d'enregistrement ou de renouvellement.

Au cas où les Marques viendraient à être déclarées nulles ou déchues totalement ou partiellement par décision judiciaire, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON ne pourra prétendre à aucune indemnité compensatoire.

ARTICLE 3 - CIRCULATION - SOUS-LICENCES

La présente licence de marque est consentie à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON à titre strictement personnel. En conséquence, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'interdit de céder, transférer ou transmettre à quiconque tout ou partie des droits et obligations résultant pour elle des présentes sans avoir obtenu préalablement l'accord écrit de GEOXIA M.I.

Elle ne pourra pas davantage faire l'objet de sous-licence sans l'accord préalable exprès et écrit de GEOXIA M.I.

Il est expressément convenu que les droits et obligations de la présente ne sauraient en aucun cas être considérés comme un élément d'actif ou comme faisant partie de son fonds de commerce, ni être exploités par un administrateur provisoire ou faire l'objet d'un apport en société, sauf l'accord préalable, exprès et écrit de GEOXIA M.I.

ARTICLE 4 - DUREE

Le présent contrat de licence est conclu pour une période de trois années entières et consécutives à compter de la date de signature des présentes.

Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction et par période successive d'une année. La non-reconduction du contrat devra être notifiée, par l'une ou l'autre des parties, à son cocontractant, six mois au moins avant la date d'expiration de la période contractuelle en cours, par lettre recommandée avec avis de réception adressée au domicile ci-après élu.

M.I.

✓

ARTICLE 5 - REDEVANCE

La présente licence est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 6 – OBLIGATION D'EXPLOITER LES MARQUES

GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'engage, pendant toute la durée du présent contrat, à exploiter les Marques de manière effective, sérieuse, loyale et continue.

GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON s'engage à apporter tous ses soins à la promotion et au développement des Marques.

ARTICLE 7 – MAINTIEN EN VIGUEUR DES MARQUES

GEOXIA M.I s'engage à renouveler à ses frais les Marques concédées dont l'enregistrement viendrait à expiration pendant la période contractuelle.

Article 8 – DEFENSE DES MARQUES

Les parties s'obligent à s'informer mutuellement de toute atteinte, dont elles auraient connaissance, qui pourrait être portée par des tiers aux Marques.

Les parties se consulteront alors sur l'opportunité d'engager des poursuites. Dans le cas où des poursuites seraient engagées, elles le seraient au nom de GEOXIA M.I, qui en supporterait les frais et en retirerait les avantages.

Toutefois, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON pourra se joindre à l'action engagée par GEOXIA M.I, elle le fera à ses propres frais et risques, et pourra réclamer l'indemnisation de son propre préjudice.

ARTICLE 9 - ATTEINTE AUX DROITS DES TIERS

Au cas où la mise en œuvre des marques présentement concédées en licence ferait l'objet d'une plainte ou d'une poursuite en contrefaçon à l'encontre de GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON de la part d'un tiers, GEOXIA M.I et GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON se consulteront pour organiser leur défense ; l'action sera conduite par GEOXIA M.I qui supportera l'ensemble des coûts.

Mh

5

ARTICLE 10 - RESILIATION

Le présent contrat de licence pourra être résilié par GEOXIA M.I si GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON ne satisfait pas à l'une ou l'autre des obligations qui lui sont imposées par le présent contrat.

GEOXIA M.I pourra, si bon lui semble, mettre fin aux présentes, sans remplir aucune formalité judiciaire, un mois après une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception comportant rappel de la présente clause, restée infructueuse et sans préjudice de tous dommages-intérêts.

En outre, GEOXIA M.I pourra dans l'un ou l'autre des cas ci-dessous énoncés mettre fin au présent contrat de licence par simple notification adressée à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON par lettre recommandée avec accusé de réception :

- a) En cas d'absorption des biens de GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON par un tiers ou de sa fusion avec un tiers
- b) En cas de vente par GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON de son fonds de commerce ou de la partie de son fonds de commerce concernant les Marques objet du présent contrat ;
- c) En cas de liquidation volontaire, de redressement ou de liquidation judiciaire. Dans ce cas, la résiliation prendra effet immédiatement à dater de la liquidation volontaire ou de la décision de justice prononçant le redressement ou la liquidation judiciaire.

Article 11 - FIN DU CONTRAT

En cas de résiliation, d'expiration ou de non-reconduction du présent contrat pour quelque cause que ce soit, GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON bénéficiera d'un délai de six mois pour cesser ou faire cesser toute utilisation ou exploitation des Marques sous quelque forme et à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 12 - CONTESTATION

Toutes contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'exécution du présent contrat seront réglées amiablement par les parties avec l'aide éventuelle de leur conseil respectif.

AM

5

Dans le cas où aucun accord n'aurait pu être trouvé dans un délai d'un mois à compter du jour où les parties se seront réunies ou auront tenté de se réunir par convocation dûment notifiée par lettre recommandée avec avis de réception adressée au siège ci-après élu, pour régler amiablement leur différend, celui-ci pourra être déféré aux tribunaux compétents de Paris auxquels les parties attribuent compétence exclusive.

ARTICLE 13 - LOI APPLICABLE

Le présent contrat est régi quant à ses conditions de validité, d'interprétation et d'exécution par la loi française.

ARTICLE 14 - PUBLICITE

- 1) La présente concession de licence sera inscrite à la diligence et aux frais de GEOXIA M.I auprès du Registre National des Marques tenu à l'INPI.
- 2) Pour l'accomplissement des formalités d'inscription et pour faire mentionner la présente concession de licence partout où besoin sera, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

ARTICLE 15 - DOMICILIATION

Pour l'exécution des présentes et leur suite, les parties contractantes font élection de domicile en leur siège social respectif, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait à Rueil-Malmaison, le 1^{er} Février 2007

En quatre exemplaires originaux dont un pour chacune des parties et les autres à l'effet d'effectuer les formalités administratives et réglementaires.

La Société GEOXIA M.I
Roland GERMAIN

R/0 FAJAMECHE

La Société GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON
Henry-Claude FOULQUIER

SNC GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Siège Social Avenue de la Mer CS 50011

34473 PEROLS CEDEX

R.C.S. MONTPELLIER 494 492 218

Tél. : 04 99 53 20 50

Fax : 04 67 17 02 09

ANNEXE : Liste des marques concédées en licence à GEOXIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Marque française	N° d'enregistrement	1er dépôt	Echéance	classe
PHENIX	1 438 314	21/03/1968	02/12/2007	6-9-11-19-27-35-36-37
MAISON PHENIX + LOGO	1 591 313	12/05/1965	09/05/2010	6-17-37
MAISON PHENIX, la maison c'est Phénix	94 503 779	28/01/1994	27/01/2014	16-35-37-42
Emblème Oiseau Phénix	63 415 774	10/03/2006	09/03/2016	6-19-36-37-42
MAISON PHENIX + OISEAU	06 3 426 111	28/04/2006	27/04/2016	6-19-36-37-42
MAISON FAMILIALE	1 405 121	21/04/1987	24/04/2007	19-37
MAISON FAMILIALE, on lui dit oui pour la vie	96 616 055	15/03/1996	14/03/2016	19-37
MAISON FAMILIALE, on n'en fait jamais assez pour la famille	97 678 297	16/05/1997	15/05/2007	19-37-42
MAISON FAMILIALE	05 3 395 258	02/12/2005	02/12/2015	19-37
MAISON FAMILIALE 1er constructeur de maisons traditionnelles en France	3 010 909	29/02/2000	28/02/2010	19-37-42
MAISON FAMILIALE 1er constructeur de maisons traditionnelles en France	01 3 100 216	15/05/2001	14/05/2011	19-36-37-38-42
MAISON CATHERINE MAMET	1 431 111	28/09/1987	28/09/2007	19-37
MAISON CATHERINE MAMET L'EXPRESSION DE VOS EXIGENCES	98 741 040	08/07/1998	08/07/2008	19-37-42
CATHERINE MAMET	1 246 131	17/08/1983	16/08/2013	19-36-37
MAISON CATHERINE MAMET UNE MAISON DE FEMME	92 439 183	27/10/1992	26/10/2012	16-35-37-42
CATHERINE MAMET	1 720 903	02/11/1989	02/11/2009	1 à 18-20 à 28-32 à 35- 38 à 42
MAISON CASTOR	99 822 981	12/11/1999	12/11/2009	36-37-42
MAISON CASTOR LOGO	99 822 998	12/11/1999	12/11/2009	36-37-42
MAISON CASTOR CONSTRUISEZ FUTE	33 262 172	10/12/2003	09/12/2013	36-37-42

M S